

pas au juste s'il déplorait que le gouvernement n'ait pas présenté une mesure qui permettrait un assemblage de normes différentes d'un bout à l'autre du pays, de sorte qu'une personne d'Alberta toucherait une pension différente d'un Ontarien et que les services hospitaliers du Québec seraient tout à fait différents de ceux de la Colombie-Britannique. Je le répète, je ne comprends pas très bien à quoi il s'oppose, en l'occurrence.

L'hon. M. Gordon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander à mon honorable ami s'il traite du fond du bill ou de l'amendement? Si nous devons débattre l'amendement, nous devrions peut-être nous en tenir à cela. J'aurai sûrement quelque chose à dire au sujet de l'amendement.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je dirai au ministre que je croyais traiter du bill. Je parlais des observations faites par le député d'Edmonton-Ouest avant de présenter son amendement. A mon avis, l'interpellation du ministre n'est pas trop claire, mais c'est du bill lui-même dont je veux parler.

Je pense qu'on devrait peut-être formuler des critiques sur le point mentionné par l'honorable député d'Edmonton-Ouest, qui a trait au manque de souplesse. Cependant, ce manque de souplesse n'est pas le fruit du bill. Il s'est manifesté dès le début des programmes à coût partagé. Dans bien des cas, je pense, ces subventions conditionnelles ont été trop étroitement circonscrites. Des amis employés dans des administrations provinciales m'ont affirmé très souvent que le gouvernement provincial ne juge pas à propos d'accepter une subvention conditionnelle parce que les dépenses envisagées dans le cadre de ces programmes leur semblent moins nécessaires que d'autres. Cependant, c'est une question dont la Chambre est saisie depuis le début de ces programmes à frais partagés, et il semblerait maintenant assez étrange de s'y opposer.

J'avais des doutes au sujet de cette mesure législative lorsque j'en ai entendu des échos à l'étranger. Naturellement, à cause du domaine auquel je m'intéresse particulièrement, j'avais des doutes sur la possibilité de réduire l'autorité du gouvernement fédéral en matière fiscale pour exercer un contrôle ou une influence sur l'économie du pays. Connaissant les liens étroits entre les pouvoirs que détient le gouvernement fédéral en matière d'impôt,

d'emprunt et de dépense, et, par exemple, le contrôle monétaire, la stimulation de l'économie et la lutte contre le chômage, j'avais, comme je l'ai dit, certains doutes.

J'ai alors commis une erreur grave. Je sais que certaines gens disent avec fermeté quand ils ont pris une décision: «Ne m'embrouillez pas avec avec des faits.» C'est là chose très dangereuse et stupide; j'en suis coupable, car j'ai constaté que le bill n'aura pas l'effet révolutionnaire que prévoyaient certains. Il n'est pas surprenant, monsieur l'Orateur, que quand le groupe inepte que nous honorons du nom de «gouvernement» entre en travail, il n'accouche que d'une souris. J'ai constaté que la mesure actuelle ne faisait pas exception à la règle.

On peut ici vérifier tous les faits et l'ensemble n'est guère impressionnant. Il faut débattre ce projet de loi avec assez de prudence, car il peut faire vibrer les cordes sensibles. Cela peut être très dangereux. Je signalerai que certains de ces faits sont tels que nous pouvons voir clairement le problème auquel nous faisons face.

Cet après-midi, le ministre a profité de l'occasion pour mentionner que les programmes visés par ce bill concernent tous, sans équivoque, les domaines du ressort provincial. Tout le monde est d'accord là-dessus. Il n'y a ici aucun abandon des responsabilités et pouvoirs de l'État fédéral à l'égard d'aucun programme. Cependant, nous devons examiner aussi l'ampleur des programmes, car même si les programmes en cause tombent manifestement sous l'autorité provinciale, dans certaines circonstances, on pourrait peut-être prétendre que le genre de loi qu'on propose ici pourrait gravement diminuer l'autorité et le pouvoir du gouvernement fédéral sur le contrôle de l'économie; c'est pourquoi nous devons examiner les faits, qui sont assez simples.

Nous constatons que tous les programmes en jeu ici, s'ils étaient adoptés par toutes les provinces, représenteraient environ 470 millions en abattements fiscaux, près de 21 p. 100 des recettes totales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les structures fiscales ne s'en trouveront pas trop compromises. Même si nous faisons un pas de plus et examinons la possibilité mentionnée par le ministre, l'inclusion graduelle de tous les programmes à l'égard desquels on verse aujourd'hui des subventions conditionnelles, le total s'élèverait à moins d'un milliard de dollars. Je puis dire que j'ai reçu à ce propos